



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que M. Narcisse Mermoud, domicilié à 3960 Niouc, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	parcelle n°K54, Plan 2.7 – Nouveau N° 2640, Les Pontis Chandolin
Enseigne	:	« Le Relais des Pontis »
Propriétaire	:	Le Relais des Pontis SA
Prestations	:	Hébergement et offre à titre commercial des prestations de mets et/ou boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place
Heures d'ouverture et de fermeture	:	11 H 00 à 23 H 00
Début de l'activité	:	le 16 avril 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 22 mars 2019.

Anniviers, le 22 février 2019.

Administration communale d'Anniviers